

Correspondance avec des Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes (non-CPC)

(Secrétariat de l'ICCAT)

Conformément à la *Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 03-20 sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante à l'ICCAT (Rec. 21-24)*, le Secrétaire exécutif a envoyé des lettres à la Dominique, à la République dominicaine, à la Jamaïque, au Monténégro, à Sainte-Lucie et à Saint Kitts et Nevis.

Un accusé de réception du courrier a été reçu de Saint Kitts et Nevis. Sainte-Lucie a soumis des données statistiques qui ont été publiées avant l'émission des lettres du Secrétaire exécutif. Aucune autre réponse n'a été reçue.

Le Président du Comité d'application a adressé un courrier à Gibraltar, sollicitant des informations supplémentaires sur la gestion et les captures de thon rouge. La réponse de Gibraltar est jointe au présent document.

Veillez consulter le « Rapport du Secrétariat au Comité d'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT » [COC_303/2024] pour consulter les informations relatives aux données de captures reçues de Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes ne disposant pas du statut de coopérant.

Réponse de Gibraltar à la lettre du Président du COC

Département de l'environnement et des affaires rurales

Seacole Wing
2 Marsham Street, Londres
SW1P 4DF
www.gov.uk/defra

Le 10 octobre 2024

Cher Derek,

Objet : Gestion et captures de thon rouge à Gibraltar

Suite à votre lettre du 16 septembre, j'ai le plaisir de joindre une réponse détaillée de mes collègues de Gibraltar. Veuillez noter que cette réponse s'ajoute aux données statistiques que M. Warr a soumises aujourd'hui à l'adresse électronique stats_info@iccat.int, conformément à la circulaire n°01071/2024 de l'ICCAT.

Comme M. Warr l'a indiqué dans sa réponse, au moment de la rédaction de la présente, la saison de pêche au thon rouge à Gibraltar n'était pas encore tout à fait terminée, mais nous avons préféré vous répondre rapidement et nous pouvons bien sûr vous fournir toute mise à jour des données de capture après la fermeture prévue de la saison le lundi 14 octobre.

J'espère que ces deux soumissions fournissent toutes les informations demandées, mais n'hésitez pas à me faire savoir si vous avez besoin de plus d'informations avant les réunions du Comité d'application du mois prochain.

Je remercie mes collègues de Gibraltar pour leur coopération continue et leur assistance dans cette affaire, et je vous remercie à nouveau pour votre lettre.

Salutations distinguées,

Jess Keedy
Cheffe de la délégation du Royaume-Uni auprès de l'ICCAT

cc: Hon Prof. John Cortes, ministre de l'Environnement, du Développement durable, du Changement climatique et de l'éducation, Gibraltar
M. Stephen Warr, haut fonctionnaire chargé de l'environnement, Gibraltar
M. E. Penas, Président de la Commission
M. S. Ota (Japon), Président de la Sous-commission 2

Pièce jointe : Réponse de Gibraltar du 10 octobre 2024.

Département de l'environnement, de la durabilité, du changement climatique et du patrimoine
Le Gouvernement de Sa Majesté de Gibraltar

Le 10 octobre 2024

Mme Jess Keedy
Cheffe conjointe de la pêche internationale
Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales
Nobel House
17 Smith Square, Londres
Royaume-Uni

Objet : Gestion et captures de thon rouge à Gibraltar

Chère Madame Keedy,

Nous nous référons à la lettre du Président du Comité d'application de l'ICCAT, datée du 16 septembre 2024, qui vous a été adressée en ce qui concerne la gestion et les captures de thon rouge (BFT) à Gibraltar.

Il est à nouveau très rassurant de noter que la Commission apprécie la transparence et l'engagement démontrés par Gibraltar pour fournir toutes les données statistiques nécessaires concernant le thon rouge ainsi que les mesures de gestion mises en œuvre à Gibraltar à ce jour. Dans le cadre de notre engagement continu à coopérer pleinement avec le Secrétariat de l'ICCAT, veuillez noter que les statistiques de captures de thon rouge (formulaire ST02-T1NC - Version 2024) correspondant à la saison ouverte du thon rouge de cette année (2024) ont été transmises par le Département au compte de messagerie électronique stats_info@iccat.int conformément à la circulaire n° 01071/2024 de l'ICCAT.

À titre d'information complémentaire, une vue d'ensemble des statistiques de la saison de pêche du thon rouge jusqu'au 10 octobre 2024 a été fournie dans un appendice à cette lettre. Des données de capture supplémentaires (le cas échéant) seront fournies au Secrétariat après la clôture de la saison le 14 octobre 2024.

Nous saisissons cette opportunité pour réitérer une fois de plus notre profond désir de poursuivre notre coopération et notre engagement positif avec le Secrétariat de l'ICCAT à l'avenir, et d'envisager la possibilité d'étendre l'ICCAT à Gibraltar.

Nous restons à votre disposition pour toute précision additionnelle sur les points susmentionnés et les données statistiques fournies.

Cordialement,

(signature et sceau)

Stephen Warr
Directeur général (en fonction)
Département de l'environnement, de la durabilité, du changement climatique et du patrimoine

cc: Le très honorable professeur John Cortes MBE. Ministre de l'environnement, gouvernement de Gibraltar.

Appendice

Statistiques récapitulatives de la saison de pêche du thon rouge pour la période 2015- 2024

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total admissible de captures (t)	13	13	15,5	15,5	16,74	19,81
Débarquements/ captures réelles (kg)	12746	13894*	16109*	14603	17378	20020
Poids moyen (kg)	47	88	98	121	117	83
Spécimens les plus grands (kg)	271	274	279	299	267	341
Total des pêcheurs sportifs/récréatifs autorisés à débarquer du thon rouge	91	75	65	61	76	111
Jours totaux de saison ouverte	123	121	69,5	93	39,5	91

Année	2021	2022	2023	2024**
Total admissible de captures (t)	21	22,5	25	25
Débarquements/ captures réelles (kg)	21576*	24902*	27739*	
Poids moyen (kg)	128	128	184	
Spécimens les plus grands (kg)	328	350	376	323
Total des pêcheurs sportifs/récréatifs autorisés à débarquer du thon rouge	85	98	109	72
Jours totaux de saison ouverte	32	71	33	86

Note explicative :

* Les captures réelles sont légèrement supérieures au TAC en raison du temps administratif nécessaire pour donner effet à la fermeture de la saison.

** La saison se termine le 14 octobre 2024, sauf si le TAC est épuisé avant.